

## Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Mme Virginie DECOMBAZ 4<sup>ème</sup> adjointe

Le Maire de la Commune de Péron ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Virginie DECOMBAZ a été élue 4<sup>ème</sup> adjointe,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du premier adjoint,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est donné délégation de fonction à Mme Virginie DECOMBAZ, adjoint pour exercer les attributions suivantes :

- la gestion des bâtiments scolaires, travaux sécurité et équipements ;
- l'organisation et la qualité des services périscolaires ;
- la gestion du restaurant scolaire ou de la délégation de cantine ;
- les relations avec les équipes pédagogiques, l'inspection académique ;
- l'organisation d'activités pour les jeunes, accueils de loisirs, adolescents, animations, Conseil Municipal Jeunes ;
- le développement de projets éducatifs territoriaux (PEDT) ;
- le soutien à la parentalité et à la réussite scolaire ;

#### Article 2

Il est également donné délégation à Mme Virginie DECOMBAZ l'effet de signer tous les actes et documents ainsi que tous les courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

#### Article 3

La secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet, au Trésorier Municipal, à l'intéressée à la notification.

Fait à Péron, le 25 Mars 2026

Le Maire,



F. FERROLLET

DECOMBAZ Virginie